



RÉPUBLIQUE DU BENIN



DOSSIER DE PRÉSELECTION PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BON A LANCER

Objet du marché :

Recrutement d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) pour la sensibilisation, la communication et le reboisement compensatoire dans le cadre du projet d'alimentation en énergie électrique des sites de production de pierres ornementales

COMP/SBEE
BON A LANCER
Retiré le 07 AOUT 2023
Nom MENSAH GUILLAUME
Prénoms Seelyme
Signature M. Seelyme

Référence SIGMAP: *PI_DEPP_70219*

Autorité contractante : *Société Béninoise d'Énergie Électrique*

Source de financement : *Budget national*

Gestion : *2023*

Imputation budgétaire :

098002026644019801000000104356413

 **Le Chef de la Cellule de
Contrôle des Marchés
Publics** *Pa*

Août 2023

NOTIFIE A LA PRMP
COTONOU, le 07 AOUT 2023
Pour Lancement
Avis d'Appels d'Offres

[Signature]
D.A.H

17
08
23

Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET	3
II.	LETTRE DE MANIFESTAION D'INTERET.....	12
III.	CANEVAS DE RAPPORT D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET.....	13

BON A LANCER

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

PROJET D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DES SITES DE PRODUCTION DE PIERRES ORNEMENTALES ET DE CARREAUX DE CERAMIQUE

BON A LANCER

Objet :

RECRUTEMENT D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG) POUR LA SENSIBILISATION, LA COMMUNICATION ET LE REBOISEMENT COMPENSATOIRE DANS LE CADRE DU PROJET D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DES SITES DE PRODUCTION DE PIERRES ORNEMENTALES

Référence du marché : **PI_DEPP_70219**

AVIS N° 287 / 23 / SBEE / DG / DEPP - PRMP / DCMEDDSP / SPM - PO du

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 24 février 2023.
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du budget national afin de financer le projet d'alimentation en énergie électrique des sites de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) pour la sensibilisation, la communication et le reboisement compensatoire.
3. Les prestations comprennent l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'information et de communication à l'endroit des populations des communes bénéficiaires ainsi qu'un reboisement compensatoire dans les

zones d'intervention du projet d'alimentation en énergie électrique des sites de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique.

Spécifiquement, ces prestations visent à :

- Mobiliser, informer et sensibiliser les populations sur les activités et les réalisations du projet ;
- Sensibiliser les populations pour susciter la libération spontanée des emprises des lignes et postes électriques à construire et faire prendre conscience des risques liés à leur recolonisation ;
- Informer les parties prenantes (Maires, préfets et autres) sur les risques liés aux installations électriques et susciter leur appui dans la libération des emprises des lignes et postes électriques ;
- Informer, Eduquer et Communiquer sur les VBG, IST/VIH-SIDA, COVID-19, Hépatites et autres maladies contagieuses ;
- Participer à l'identification des sites pour le reboisement compensatoire ;
- Acquérir les plants;
- Mettre en terre et protéger les plants ;
- Confectionner et implanter les cages de protection des plants ;
- Assurer le suivi et l'entretien des plants ;
- Procéder à la formation des acteurs à la base (les organisations communautaires) sur les techniques d'entretien des plantations.

BON A LANCER

Le délai de réalisation de la mission est de douze (12) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités de l'ONG en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales de l'ONG dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques de l'ONG dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale de l'ONG, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les

candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
6. Une liste des candidats [(au moins cinq (05) et au plus huit (08))] présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
7. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC). A cet effet, une visite des sites du projet sera organisée conjointement avec les candidats présélectionnés dans le cadre de l'élaboration de leurs offres technique et financière.**
8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres ONG en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres ONG pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

BON A LANCER


9. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :


Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités de l'ONG en relation avec le domaine des prestations	[10]	ONG spécialisée dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points . Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 point .	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales de l'ONG dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours.	[25]	(Ancienne ONG) Disposer d'un minimum de cinq (05) années d'expérience globale sur la sauvegarde environnementale et sociale dans les projets de développement. 25 points à raison de 05 points par expérience prouvée.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisées)
		ONG naissante et celles ayant moins de 03 années d'existence : Disposer d'un personnel d'encadrement constitué d'un chef de mission (BAC+5) en écologie, agroforesterie ou dans un domaine équivalent) ayant participé à la réalisation de cinq (05) prestations sur la sauvegarde environnementale et sociale dans les projets de développement en tant que chef de mission 25 points à raison de 05 points par expérience prouvée.	Copies légalisées des attestations de service fait signée d'une autorité contractante Ou Copies légalisées des attestations de service fait signée du cocontractant accompagné de la preuve de la bonne fin d'exécution (attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondant) (copies légalisées)

BON A LANCER

3. Nombre d'expériences spécifiques de l'ONG dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours.	[50]	<p align="center">(Ancienne ONG)</p> <p>Avoir deux (02) expériences avérées et prouvées dans le domaine du reboisement compensatoire (mise en terre et entretien de plants) et de deux (02) expériences dans la communication ou la sensibilisation liées aux travaux d'électrification et une (01) expérience dans la libération des emprises des lignes et postes électriques dans le cadre de projets de développement financés par des partenaires techniques et financiers au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours.</p> <p>50 points à raison de 10 points par mission spécifique.</p>	<p align="center">- (Ancienne ONG)</p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisées)</p>
		<p align="center">ONG naissante et celles ayant moins de 03 années d'existence :</p> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement constitué d'un chef de mission (BAC+5) en écologie, agroforesterie ou dans un domaine équivalent) ayant deux (02) expériences avérées et prouvées dans le domaine du reboisement compensatoire (mise en terre et entretien de plants) et de deux (02) expériences dans la communication ou la sensibilisation liées aux travaux d'électrification et une (01) expérience dans la libération des emprises des lignes et postes électriques dans le cadre de projets de développement financés par des partenaires techniques et financiers au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours.</p> <p>50 points à raison de 10 points par mission spécifique.</p>	<p align="center">- (Nouvelle ONG)</p> <p>Copies légalisées des attestations de service fait signée d'une autorité contractante</p> <p align="center">Ou</p> <p>Copies légalisées des attestations de service fait signée du cocontractant accompagné de la preuve de la bonne fin d'exécution (attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondant) (copies légalisées)</p>
4. Organisation technique et managériale de l'ONG	[05]	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'organisation technique de l'ONG : 02,5 points - Présentation de l'organisation managériale de l'ONG : 02,5 points 	Note de présentation de l'ONG et organigramme de structure

BON A LANCER

<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p>[10]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un (01) Chef de mission BAC+5 en écologie, agroforesterie, ou tout autre diplôme équivalent avec sept (07) années d'expériences générales dans les projets de développement. Il doit prouver deux (02) expériences dans les missions de reboisement d'une part et de deux (02) expériences dans les missions de sensibilisation ou de communication d'autre part pendant les dix (10) dernières années (2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022). Il doit également avoir deux (02) expériences démontrées dans la formation des acteurs à la base et avoir participé à une mission au moins financée par un Partenaire Technique et Financier. 0,5 point pour la qualification, 01 point pour le nombre d'années d'expériences générales et 0,5 point pour chaque expérience spécifique (0,5 point x 4 = 02 points) : 3,5 points. - Un (01) spécialiste en communication sociale titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+ 5 au moins) en sciences sociales et/ou en communication, ou tout autre diplôme équivalent avec cinq (05) ans d'expériences générales dans les projets de développement. Il doit avoir réalisé deux (02) missions en communication sociale ou sensibilisation des populations ou employés sur des projets d'électrification; une (01) mission de communication et d'information sur la libération des emprises des lignes et postes électriques et avoir participé à une (01) mission au moins financée par un Partenaire Technique et Financier. 0,5 pour la qualification, 0,5 pour le nombre d'année d'expérience et 0,5 pour chaque mission spécifique (0,5 point x 02 = 1 point) : 1,5 points. - Deux (02) techniciens de niveau DEAT au moins en Foresterie, production végétale ou tout autre diplôme équivalent. Ils doivent justifier de trois (03) ans d'expériences générales dans les projets de 	<p>Liste du personnel et copie légalisée des diplômes</p> 
--	-------------	---	--

		<p>développement dont au moins une (01) mission de réalisation des travaux de plantation, ou arboriculture. 0,5 point pour la qualification, 0,5 point par année expérience (0,5 point x 3 = 1,5 points) et 0,5 point pour la mission de réalisation des travaux de plantation justifié de chaque technicien) : 2,5 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux (02) animateurs titulaires d'un BAC + 3 en sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent. Ils doivent chacun: - Justifier de trois (03) ans d'expériences générales dans les projets de développement ; - Justifier d'au moins une (01) mission de communication ou sensibilisation des populations ou des employés sur des projets d'électrification ; - Justifier d'au moins une (01) mission de communication et d'information sur la libération des emprises des lignes et postes électriques. <p>0,5 point pour la qualification, 0,5 point pour le nombre d'année d'expérience (0,5 point x 3 = 1,5 points) et 0,25 par mission justifié : 2,5 points</p>	
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-dix (70) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, l'ONG ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégiée. En cas de même nombre d'expériences spécifiques, le candidat ayant réalisé le plus de mission spécifique dans la sous-région (Espace CEDEAO) sera privilégié.

BON A LANCER

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous info_prmp@sbee.bj ou au secrétariat de la PRMP à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures (Heure locale : GMT+1).**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE au plus tard le 04/09/..... 2023 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

12. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle 116 située au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 04 septembre 2023 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1)

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **cinq (05)** jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **cinq (05)** jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou du Directeur Général de la SBEE *doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables* après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Cotonou, le 22/08/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics a.i

Nestor HOUAGA